

Supplément Technique

Les Nouveaux Produits de Synthèse

Essayer la régulation des usages....

L'arrivée des produits que l'on appelle les « Research Chemicals » ou « legal high » n'est pas un hasard. Elle correspond à une évolution de la société addictogène **qui se décline** sur plusieurs éléments :

☞ Une nouvelle génération s'est emparée de l'outil Internet et passe énormément de temps « online », dans le monde de la « toile » où continue de s'exprimer une quête de plaisir. Cette nouvelle génération d'utilisateurs partage ses expériences d'usage de NPS à travers des **forums internet d'auto-support et acquiert une réelle expertise.**

☞ De nouveaux commerçants ont émergé sur le marché de la vente de substances psychoactives en ligne, rendant l'offre mouvante et internationale. L'émergence de ces nouvelles routes de la drogue s'est également faite au profit du développement d'une nouvelle « mafia », qui a adapté ses stratégies à cette « Geek Generation ».

La **loi de 1970** se trouve mise au pied du mur virtuel par ces phénomènes. Ces produits de synthèse sont nombreux, leurs effets et leurs risques complexes à évaluer ; leur profil commercial et leur mise en ligne les rendent facilement disponibles à grande échelle. Le paiement s'effectue en ligne, par carte bleue, par les trajectoires officielles de nos banques ; **en tous ces aspects ils dépassent de beaucoup les codes d'application de la loi**, qui devant eux semblent piétiner.

Ces NPS sont sujets de prises de risques, ils interrogent également la posture des intervenants en addictologie qu'ils **invitent à élaborer de nouvelles stratégies de réduction des risques**, incluant pleinement les usagers :

☞ En développant l'information sur les produits, que les personnes consomment et connaissent souvent mieux que les intervenants,

☞ En associant dans notre réflexion les usagers de ces forums Internet avec une valorisation forte de leur expertise

☞ En développant un nouvel « Aller Vers » online, qui suppose pour l'intervenant de RDR d'être présent sur les forums où se valorisent ces expertises, sans s'accaparer ce nouvel outil d'auto-support, et en invitant les personnes accueillies par nos structures à s'y rendre elles-mêmes pour y valoriser leurs connaissances, se nourrir des échanges qui les traversent, et faire de nouvelles rencontres.

Pour agir au plus juste d'une réduction des risques et des dommages adaptée, les nouveaux produits de synthèse **mettent les intervenants au défi de construire un nouvel espace/temps de rencontre, réel bien qu'online, aux côtés des usagers et au plus près de leurs missions.**

Ils questionnent une nouvelle fois l'(in)adaptation du cadre légal et offrent une opportunité de **tester de nouvelles solutions de régulation qui ne passeraient pas par la pénalisation de l'usage.**

Pierre Chappard, président de l'association Psychoactif
Martine Lacoste, vice-présidente de la Fédération Addiction

L'essentiel des données de veille scientifique présentées dans ce document sont issues de la publication de l'OFDT

Tendance n°84 « Nouveaux produits de synthèse et internet », d'Emanuelle Lahaye, Magali Martinez et Agnes Cadet-Tairou,.

Les « nouveaux produits de synthèse » (NPS) désignent un éventail hétérogène de substances psychoactives qui imitent les effets de différents produits illicites (définition OFDT). Ils sont principalement produits pour échapper à la loi sur les drogues illicites, qui ne cible que des molécules spécifiques. Par exemple, changer un atome d'une substance illicite ne la rend plus susceptible de poursuites pour usage.

Ils sont appelés différemment selon celui qui les nomme (vendeurs, usagers, média...): « designer drugs » (drogue qui imite une autre), « research chemicals » (ou RC, produits chimiques de recherche) et « legal highs » (euphorisants légaux).

Ils sont apparus sur la scène médiatique française en 2008, avec le cannabinoïde de synthèse « spice » (JWH-018) et la méphédronne, qui a défrayé la chronique en 2010 suite à des décès.

Depuis quelques années, le nombre de NPS mis sur le marché explose. En 2012, 72 nouvelles substances psychoactives - soit plus d'une par semaine - ont été officiellement notifiées par le biais du système d'alerte européen¹. C'est plus que les années précédentes : 49 en 2011, 41 notifiées en 2010, 24 en 2009. Dernièrement, le « drug tsar » anglais, le Pr Iversen, estimait à plus de 200 le nombre de NPS en vente sur Internet.

Alors que le Royaume-Uni, l'Irlande et la Pologne, sont en tête de la consommation de NPS en Europe, la France est dans les 10 premiers pays de l'Union Européenne où les jeunes (15-24 ans) ont expérimenté les NPS, avec une prévalence de 5 %.

Les NPS issus de la révolution Internet

Les nouvelles technologies influencent tous les aspects de la vie moderne, de l'information jusqu'à la nature du marché de la drogue et de la demande des consommateurs.

L'usage d'Internet a révolutionné la manière dont les usagers s'informent sur les drogues : entre 2002 et 2011, en Europe, la part des 15-24 ans déclarant avoir recours à Internet comme source d'information sur les produits psychoactifs est ainsi passée de 30 % à 64 %. De plus en plus, ils achètent également les drogues sur internet, en particulier les NPS.

Avec internet, la mondialisation, et les facilités de distribution et de vente au plus grand nombre qu'ils procurent, la multiplication des produits de synthèse peut maintenant toucher un grand nombre de personnes à l'échelle mondiale. Au plan européen, l'OEDT recense régulièrement le nombre de sites de vente en ligne de NPS proposant une livraison au sein de l'Union européenne (UE) en langues européennes. Leur nombre n'a cessé de croître : de 170 en 2010 à 693 en janvier 2012 (dont 30 en français et dans 23 langues européennes).

Les forums d'usagers et les « trips report »

Dans cette démocratisation de l'information sur les drogues, les forums d'usagers ont une place à part. Internet a permis de créer de nouvelles communautés. A partir du milieu des années 2000, des forums francophones comme Psychonaut, Lucid State ou Psychoactif, ou anglophones comme Bluelight ou drug-forum voient le jour. Avec des visions différentes, ils proposent de témoigner sur les produits psychoactifs. Pour les usagers de drogues, exposés à la stigmatisation et à la pénalisation, le relatif anonymat d'internet est essentiel. Internet donne la possibilité aux usagers de briser le silence et les témoignages d'usagers vont se multiplier. Jamais nous n'avons eu autant accès à des témoignages directs d'usagers.

Avec l'avènement des NPS, ces forums deviennent d'autant plus importants qu'ils sont la principale source d'information pour réduire les risques. Les témoignages d'usagers vont se formaliser et prendre le nom de « trip reports ». Un « trip report » est un compte-rendu minuté des expériences d'une personne lors de la prise d'une ou plusieurs drogues. Il décrit les effets, le dosage, le mode de consommation, les effets secondaires, le contexte d'une consommation (autres prise de drogues, poids et sexe de la personne, habitudes de vie...). Ces compte rendus sont partagés dans la communauté des utilisateurs, principalement en ligne, et servent de point de départ pour d'autres personnes qui souhaitent prendre ces drogues, afin qu'ils puissent s'y préparer et réduire les risques liés à leur usage.

Les instituts de recherche comme l'OFDT ou l'OEDT scrutent d'ailleurs ces forums d'usagers et leurs « trip reports » pour détecter l'émergence d'un nouveau NPS, et pour avoir une idée de ces dommages éventuels.

¹

<http://www.emcdda.europa.eu/publications/annual-report/2012>

Que sont les NPS ?

En 2012, les deux tiers des NPS découverts sont des cathinones (comme la méphédronne) (appelés aussi « sels de bains ») et des cannabinoïdes de synthèse (tels le "Spice"). Mais toute la panoplie des « anciennes » drogues à ses équivalents en NPS. Les nouveaux produits de synthèse peuvent être des stimulants (2-AI, ethylphenidate, camfetamine, AMT, methiopropamine), des empathogènes (famille des cathinones, 5-APB, MDAI..), des psychédéliques (5-meo-dalt, 2-CB), des dissociatifs comme la kétamine (N-ethyl-kétamine, methoxétamine), des opioïdes (AH-7921, O-desmethyl-tramadol...) ou des benzodiazépines (etizolam, phenazepam...).

Beaucoup des NPS ont été découverts et testés par le [Dr Alexander Shulgin](#), qui a publié ses recherches (synthèse, dosage et commentaires) dans deux livres et les a mises à disposition sur internet : [PiHKAL: A Chemical Love Story](#) en 1991 qui étudie les dérivés chimiques psychoactifs de la phenethylamine) et [TiHKAL: The Continuation](#) en 1997 qui étudie les tryptamines. Depuis, d'autres chercheurs, comme David Nichols dans son laboratoire de l'Université de Purdue, ont approfondi ces recherches et développé des molécules plus complexes.

Ces synthèses de molécules sont ensuite reprises par des laboratoires clandestins (en Chine et dans une moindre mesure en Inde) qui les produisent et les commercialisent. Le nombre de NPS n'est ainsi limité que par la recherche scientifique et les brevets.

Les NPS sont principalement vendus sous forme de poudre ou plus rarement de comprimés. Leur présentation n'a souvent aucun rapport avec l'usage du produit (par exemple, les « engrais pour les cactus », « sels de bain » ou « encens ») pour échapper aux lois de protection des consommateurs. Les cannabinoïdes de synthèse sont souvent vendus incorporés à de l'herbe sèche, des débris végétaux, pour imiter l'herbe de cannabis. La majorité des NPS est proposée à des prix variant de 8 à 20 euros le gramme selon les sites de vente. Ce prix diminue quand la quantité achetée augmente, laquelle peut atteindre plusieurs kilos.

Il y a plusieurs types de sites qui vendent ces nouvelles drogues. Ceux destinés aux usagers avertis. Ils sont sobres. Ils affichent uniquement le nom de la molécule et son numéro CAS, sans mention des effets. Pour acheter un NPS, il faut auparavant s'être renseigné sur ses effets sur les forums d'usager. Il y a également les

sites plus commerciaux, beaucoup plus nombreux, avec des designs attractifs et « flashy », qui visent souvent un public jeune, notamment pour les cannabinoïdes de synthèse. Contrairement aux premiers, les dosages sont déjà effectués et les NPS sont vendus sous des noms commerciaux (NRG3, Benzo Fury, synthacaïne, K2...) souvent sans mention de la molécule, qui peut d'ailleurs varier. Enfin, il y a le secteur du « deep web », avec des sites qui ne sont pas répertoriés par les moteurs de recherche. Il faut des logiciels particuliers (de cryptage) pour y accéder. Ces sites de ventes ne sont pas spécifiques aux NPS, et certains sites vendent toutes sortes de produits psychoactif, licites comme illicites. Comme sur EBay, ces sites mettent en relation un vendeur et un acheteur, et on y paie en « Bitcoin », une monnaie virtuelle intraversable.

Aspect légal

Pour la plupart, les NPS ne sont pas régulés. Les producteurs et les vendeurs sur internet ne sont donc pas contrôlés. Beaucoup des NPS sont ainsi dans une zone légale grise, ni autorisés, ni interdits.

Les législations qui datent de 40 ans sont prises en défaut. Néanmoins, sous la pression du public, certains gouvernements cherchent à classer ces substances sur la liste des stupéfiants, la plupart du temps sur la base de preuves minimales : ils oscillent ainsi entre une absence de réponse et une réponse disproportionnée de pénalisation de l'usage.

Face à l'augmentation de la consommation des dérivés des cathinones (méphédronne, 4-MEC, butylone, 3-MMC...) et au tapage médiatique, la France a pour la première fois le 27 juillet 2012 eu recours au classement « générique » qui étend la pénalisation de l'usage à un groupe de substances appartenant à une même famille. Elle a également classé sur la liste des stupéfiants le « spice » (cannabinoïde de synthèse), le 4-FA, 4-MA, le 2-CB.

Mais étant donné le dynamisme même du phénomène des NPS, la réponse par l'interdiction et la pénalisation de l'usage n'ont pour principal effet que le déplacement du problème en incitant les producteurs à se reporter sans cesse vers de nouvelles molécules, avec le risque d'apparition d'une molécule de remplacement plus nocive que la précédente².

² Emanuel Lahaye, Magali Martinez, Agnes Cadet-Tairou, *Tendance N°84*, « Nouveaux produits de synthèse et internet » (OFDT)

Depuis leur interdiction, les cathinones ont ainsi été remplacés sur les sites de ventes par d'autres phenethylmanines de la famille des ABP (5-APB, 6-APB, 5-MAPB...). De même, plusieurs cannabinoïdes de synthèse ont remplacé le « spice » (JWH-018)

Ces constats ont poussé certains pays à expérimenter des législations alternatives tentant de faire porter la responsabilité pénale sur les producteurs ou les vendeurs de ces substances plutôt que sur les usagers :

1. L'Irlande (2010), la Roumanie (2011) et l'Autriche (2012) ont adopté de nouvelles lois pénales, s'appuyant sur la protection du consommateur, punissant la distribution, la vente ou la publicité non autorisées de NPS.³
2. Certains pays (Autriche, Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni) ont appliqué à des NPS la définition de l'UE d'une substance médicamenteuse, permettant aux agences nationales du médicament d'en contrôler l'importation, la commercialisation et la distribution⁴

Hors Europe, la Nouvelle-Zélande fait figure de pionnier. Elle a décidé depuis peu de réguler l'industrie des NPS en autorisant les substances qui présentent un «faible risque»: Avant de commercialiser un produit, les industriels vont devoir effectuer une évaluation de sa toxicité sur l'animal et sur l'homme et lors de sa commercialisation, ils vont devoir diffuser des messages sanitaires précis⁵.

Les risques de la consommation

Les risques liés à l'usage de NPS sont ceux de tout usage de produits psychoactifs. Mais à cause de leur nouveauté, et de leur statut légal particulier, ils ont des risques spécifiques.

Pas de recul

Contrairement aux drogues comme l'héroïne, la cocaïne ou l'alcool, on ne connaît pas les effets à moyen et long termes des NPS

³ OEDT - RAPPORT ANNUEL 2012: LES POINTS CLÉS
http://www.emcdda.europa.eu/attachements.cfm/att_190854_FR_TDAC12001FRC.pdf

⁴ HUGHES (B.) et WINSTOCK (A.R.), « Controlling new drugs under marketing regulations [For debate] », in *Addiction*, Vol.107, n° 11, 2012, pp. 1894-1899.

⁵ "‘Revolutionary’ legal high law means state regulated drug market". In *The New Zealand Herald*, 28 jul 2012.
http://www.nzherald.co.nz/nz/news/article.cfm?c_id=1&objectid=10822749

Le renouvellement constant des molécules fait que personne n'a le temps d'expérimenter vraiment ou de faire des recherches sur ces produits et les associations de réduction des risques n'ont pas le temps de partager une information claire et indépendante.

Petit à petit des études sont faites, bien après les premières utilisations et on apprend qu'en Angleterre par exemple que 51% des utilisateurs de méphédronne auraient souffert de maux de tête, 43% de palpitations du cœur, 27% de forte nausées et 15% eurent les doigts gelés voir bleus.

Pas de contrôle

L'autre principal danger des NPS est qu'ils ne sont pas contrôlés. Quand vous commandez un NPS sur internet, vous ne savez jamais vraiment ce que vous allez recevoir, ni le pourcentage de produit actif (qui peut aller de 0 à 100%), ni les impuretés contenues dans ces substances suite à une mauvaise synthèse (exemple: le MPTP dans la desmethylprodine), ni même si c'est la bonne molécule.

« Legal high »

Le nom même de ces NPS peut faire croire qu'ils sont légaux, donc sans danger. Or, c'est loin d'être le cas, comme nous venons de le voir.

Pour les conseils de réduction des risques liés au NPS, voir la fiche ci-jointe « Comment réduire les risques avec les nouvelles drogues de synthèse ? » - A afficher dans vos structures !-

Pour aller plus loin !



PsychoACTIF
<http://www.psychoactif.fr>

Les research chemical sur le Psychowiki
<http://www.psychoactif.fr/psychowiki/Research-chemicals>

Le forum sur les research chemicals :
<http://www.psychoactif.fr/forum/f26-Research-Chemicals-RC.html>

Tendances N°84, Les nouveaux produits de synthèse et internet, OFDT, 2013 - Emmanuel Lahaye, Magali Martinez, Agnès Cadet-Tairou,

